

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de la Corrèze



PROCES-VERBAL DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE CHIRAC BELLEVUE

L'an deux mille vingt-cinq, le 21 janvier à 19h00, le Conseil Municipal de la commune de **CHIRAC-BELLEVUE**, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Mr Robert GANTHEIL.

Etaient Présents : M. Stéphane BESSE, Mme Christianne BROCHET, Mr Robert GANTHEIL, Mr Jean-Pierre MARIVAL, Mr Jean-Marcel MASSET, Mme Catherine MOURIACOU, Mme Claire REVEILLOU-BILLOT, Mr Mowgli SARLANDIE DE LA ROBERTIE.

Etaient absents excusés : Mme FOURNIER-MERCIER Emilie, Mme TELLIER Marjorie.

Procurations : Mme FOURNIER-MERCIER Emilie à Claire REVEILLOU-MERCIER, Mme Marjorie TELLIER à Mr Robert GANTHEIL

Quorum : Majorité des membres en exercice atteinte : 8

Secrétaires de séance : Mme Catherine MOURIACOU

Monsieur le Maire présente ses vœux et demande s'il peut être rajouté une nouvelle délibération à l'ordre du jour : participation de la commune à un voyage scolaire pour un enfant Chiracois. Il demande de voter à main levée. Cela est approuvé à l'unanimité.

Ordre du jour :

I) Délibérations :

01– Approbation du PV du Conseil Municipal du 19 décembre 2024 :

Pour : 05

Contre : 00

Abstention : 03

02 – Validation du projet proposé par Corrèze Ingénierie pour la réhabilitation de la maison des Associations :

Suite à la réunion de la Commission Bâtiments, Mme GUICHARD de Corrèze Ingénierie a remis à jour le préprogramme pour les travaux à effectuer pour la maison des Associations. Chacun des membres du Conseil Municipal prend connaissance des documents. Monsieur le Maire fait procéder au vote.

Pour : 10

Contre : 00

Abstention : 00

03 – Validation du projet voirie présenté par le Syndicat de la Diège (demande de subvention au titre de la DETR 2025)

Opération voirie : Renforcement VC n°5 « Vernéjoux » - demande de subvention au titre de la D.E.T.R. 2025

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de travaux VOIRIE suivant :
RENFORCEMENT VC N°5 « Vernéjoux » - longueur 851.00 ml

Le coût du projet (Etudes + travaux) s'élève à la somme de 88285.00 € HT soit 105942.00 € TTC.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- d'approuver ce projet,
- de solliciter l'octroi d'une subvention au titre de la DETR – Programmation 2025

Après délibération, le conseil municipal :

- approuve le projet de travaux voirie : renforcement n°5 « Vernéjoux » - Longueur 851 ml pour un montant de 88285.00 € HT soit 105942.00 € TTC.
- demande à Monsieur le Préfet de la Corrèze l'octroi d'une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR),
Le financement est arrêté comme suit :

COUT OPERATION en HT	88285.00 €
ETAT : D.E.T.R. 2025 – VOIRIE (45 %)	39728.25 €
AUTRE (s) AIDE (s) PUBLIQUE(s)	0.00 €
TOTAL AIDES PUBLIQUES SOLLICITEES	39728.25 €
A LA CHARGE DE LA COMMUNE (55 %)	48556.75 €

- autorise Monsieur le Maire à engager les démarches nécessaires et à signer tous les documents pour mener à bien cette opération.

Pour : 10

Contre : 00

Abstention : 00

Le Conseil Municipal approuve l'échéancier joint et précise que les travaux concernant cette opération seront exécutés dans le délai de validité de l'arrêté de subvention au titre de la DETR.

L'engagement des travaux ne sera effectif qu'après l'approbation de la subvention DETR. En fonction de la réponse, le projet pourra être modifié.

04 – Participation de la commune pour le voyage scolaire à Chamonix d'un collégien chiracois :

Monsieur le Maire dit avoir eu une demande de la part d'un habitant de Chirac-Bellevue afin d'octroyer une somme (en guise de participation) pour le voyage de son enfant scolarisé au Collège de Neuvic.

Il est décidé d'allouer 160 €.

Pour : 10

Contre : 00

Abstention : 00

II) Questions diverses :

La Mairie avait convié les gérants pour faire le point depuis leur installation mais ceux-ci se sont excusés, ne pouvant se libérer car l'hôtel était complet.

Fin de la séance : 20H30

Le présent procès-verbal est arrêté en date du 21 janvier 2025.

Signature Maire,

Mr Robert GANTHEIL



Signature secrétaire de séance,

Catherine MOURIACOU